

**PROVINCE DE QUÉBEC
CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DES TROIS-LACS
CONSEIL D'ADMINISTRATION**

PROCÈS-VERBAL de la **séance ordinaire** du conseil d'administration du Centre de services scolaire des Trois-Lacs, tenue au local 101.5 à l'école secondaire des Échos, située au 1005, rue de Clichy, Vaudreuil-Dorion, le mardi 14 avril 2026, à 19 h 30.

Les membres suivants sont présents :

- M^{mes} Martine André, représentante de la communauté
Sandra Boulanger, représentante de la communauté
Marie-France Caron, représentante du personnel professionnel non enseignant
Marie-Michèle Daoust, représentante du district 4
Nancy-Ann Dorais, représentante du personnel de soutien
Sandra Jeansonne, représentante du district 3
Jessie Therrien, représentante de la communauté

- MM. Yves Archambault, président et représentant du district 5
François Pelletier, représentant du personnel d'encadrement
Jean-Claude Piché, vice-président et représentant du district 1
Michaël Pratte, représentant du personnel enseignant
Martial Proulx, représentant des directions d'établissement
Francys Robidoux, représentant du personnel d'encadrement sans droit de vote
Patrick Rozon, représentant de la communauté

Sont également présents :

- M^{mes} Marie-Claude Barrette, directrice du Service du secrétariat général et des communications
Chantal Beausoleil, directrice générale
Julie Lupien, directrice générale adjointe

- M. Sébastien Bédard, directeur général adjoint

ORDRE DU JOUR

- 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE
 - 1.1 Confirmation par la secrétaire générale de l'assermentation du nouveau membre du conseil d'administration
 - 1.2 Dépôt du formulaire Déclaration et engagement du nouveau membre du conseil d'administration
 - 1.3 Dépôt du formulaire Déclaration d'intérêts du nouveau membre du conseil d'administration

- 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DU 14 AVRIL 2026

- 3. PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 10 FÉVRIER 2026
 - 3.1 Adoption
 - 3.2 Suivi

4. PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC
5. POINTS DE DÉCISION
 - 5.1 Politique de transport scolaire – modification
 - 5.2 Contrat de service d'entretien sanitaire – école secondaire des Échos
 - 5.3 Contrat de service d'entretien sanitaire – école secondaire des Navigateurs
 - 5.4 Objectifs, principes et critères de répartition des ressources 2026-2027 – adoption
 - 5.5 Adhésion au mandat no 2026-8227-50 – micro-ordinateur, portable, moniteur, tablette
6. POINT DE DISCUSSION
7. POINTS D'INFORMATION
 - 7.1 Plan de mise en œuvre du Plan d'engagement vers la réussite – 2025-2026
 - 7.2 Comité de gouvernance et d'éthique – suivi
 - 7.3 Comité des ressources humaines – suivi
 - 7.4 Comité de vérification – suivi
8. CORRESPONDANCE
9. QUESTIONS DIVERSES
10. ÉCHANGE ENTRE LES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION (HUIS-CLOS)
11. LEVÉE DE LA SÉANCE

PROCÈS-VERBAL

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le président, M. Yves Archambault, ayant constaté le quorum et après avoir vérifié la légalité de l'assemblée, procède à l'ouverture de la séance à 19 h 30 et souhaite la bienvenue à toutes et à tous.

1.1 CONFIRMATION PAR LA SECRÉTAIRE GÉNÉRALE DE L'ASSERMENTATION DU NOUVEAU MEMBRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

La directrice du Service du secrétariat général et des communications confirme avoir procédé, avant l'ouverture de la séance, à l'assermentation du nouveau membre, M. Patrick Rozon.

M. Rozon a été désigné par les membres du conseil d'administration, lors d'une rencontre tenue le 24 février 2026, à titre de membre représentant la communauté issu du milieu communautaire.

1.2 DÉPÔT DU FORMULAIRE DÉCLARATION ET ENGAGEMENT DU NOUVEAU MEMBRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

M^{me} Marie-Claude Barrette confirme le dépôt du formulaire Déclaration et engagement du nouveau membre du conseil d'administration.

1.3 DÉPÔT DU FORMULAIRE DÉCLARATION D'INTÉRÊTS DU NOUVEAU MEMBRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

La directrice du Service du secrétariat général et des communications confirme le dépôt du formulaire Déclaration d'intérêts du nouveau membre du conseil d'administration.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DU 14 AVRIL 2026

CA 26-04-53

IL EST PROPOSÉ par M. Jean-Claude Piché **ET RÉSOLU** à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du mardi 14 avril 2026.

3. PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 10 FÉVRIER 2026

3.1 ADOPTION

CA 26-04-54

IL EST PROPOSÉ par M. Francys Robidoux **ET RÉSOLU** à l'unanimité d'approuver le procès-verbal de la séance du 10 février 2026.

3.2 SUIVI

Aucun suivi n'est apporté.

4. PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

Aucune question n'est abordée.

5. POINTS DE DÉCISION

5.1 POLITIQUE DE TRANSPORT SCOLAIRE – MODIFICATION

CA 26-04-55

CONSIDÉRANT les modifications proposées par la direction du Service de l'organisation scolaire et du transport à la *Politique de transport scolaire* ;

CONSIDÉRANT les consultations effectuées auprès des instances concernées ;

CONSIDÉRANT les explications fournies par la Direction générale ;

II EST PROPOSÉ par M^{me} Nancy-Ann Dorais **ET RÉSOLU** à l'unanimité de modifier la *Politique de transport scolaire*, telle que déposée, et de prévoir l'entrée en vigueur des modifications à compter du 1^{er} juillet 2026.

5.2 CONTRAT DE SERVICE D'ENTRETIEN SANITAIRE – ÉCOLE SECONDAIRE DES ÉCHOS

CA 26-04-56

CONSIDÉRANT le besoin continu en entretien sanitaire à l'école secondaire des Échos ;

CONSIDÉRANT l'appel d'offres public n° 25-020 pour la conclusion d'un contrat de service d'entretien sanitaire à l'école secondaire des Échos ;

CONSIDÉRANT les soumissions reçues ;

CONSIDÉRANT l'évaluation de la qualité des soumissions réalisée, en fonction des critères prédéfinis et de la pondération prédéterminée, par le comité de sélection composé de trois membres dont un membre externe ;

CONSIDÉRANT l'évaluation des prix ajustés réalisée, par la suite, par le comité de sélection ;

CONSIDÉRANT l'analyse des soumissions et la recommandation faites par la direction du Service des ressources matérielles et des bâtiments communautaires ;

CONSIDÉRANT que SERVICES D'ENTRETIEN VAL ROU INC. est le soumissionnaire qui a soumis le prix ajusté le plus bas ;

CONSIDÉRANT que la soumission de SERVICES D'ENTRETIEN VAL ROU INC. est de 2 858 294,24 \$ plus les taxes applicables, c'est-à-dire 3 286 323,80 \$, tel qu'indiqué au tableau comparatif des soumissions, qui a été déposé à la suite de l'appel d'offres public n° 25-020 ;

CONSIDÉRANT que ce contrat est d'une durée de cinq (5) années, soit du 1^{er} juillet 2026 au 30 juin 2031 ;

CONSIDÉRANT que le montant nécessaire est disponible au budget des activités des équipements ;

CONSIDÉRANT les explications fournies par la Direction générale ;

II EST PROPOSÉ par M. François Pelletier **ET RÉSOLU** à l'unanimité :

- d'adjuger un contrat au montant de 2 858 294,24 \$ plus les taxes applicables, c'est-à-dire 3 286 323,80 \$ pour une durée de cinq (5) années, soit du 1^{er} juillet 2026 au 30 juin 2031, et d'émettre annuellement un bon de commande à SERVICES D'ENTRETIEN VAL ROU INC., soumissionnaire ayant soumis le plus bas prix ajusté conforme dans le cadre de l'appel d'offres public n° 25-020 concernant le contrat de service d'entretien sanitaire à l'école secondaire des Échos ;
- d'autoriser la direction du Service des ressources matérielles et des bâtiments communautaires à signer les bons de commande ainsi que tout document devant donner effet aux présentes.

5.3 CONTRAT DE SERVICE D'ENTRETIEN SANITAIRE – ÉCOLE SECONDAIRE DES NAVIGATEURS

CA 26-04-57

CONSIDÉRANT le besoin continu en entretien sanitaire à l'école secondaire des Navigateurs ;

CONSIDÉRANT l'appel d'offres public n° 25-021 pour la conclusion d'un contrat de service d'entretien sanitaire à l'école secondaire des Navigateurs ;

CONSIDÉRANT les soumissions reçues ;

CONSIDÉRANT l'évaluation de la qualité des soumissions réalisée, en fonction des critères prédéfinis et de la pondération prédéterminée, par le comité de sélection composé de trois membres dont un membre externe ;

CONSIDÉRANT l'évaluation des prix ajustés réalisée, par la suite, par le comité de sélection ;

CONSIDÉRANT l'analyse des soumissions et la recommandation faites par la direction du Service des ressources matérielles et des bâtiments communautaires ;

CONSIDÉRANT que SERVICES D'ENTRETIEN VAL ROU INC. est le soumissionnaire qui a soumis le prix ajusté le plus bas ;

CONSIDÉRANT que la soumission de SERVICES D'ENTRETIEN VAL ROU INC. est de 2 933 264,64 \$ plus les taxes applicables, c'est-à-dire 3 372 521,02 \$, tel qu'indiqué au tableau comparatif des soumissions, qui a été déposé à la suite de l'appel d'offres public n° 25-021 ;

CONSIDÉRANT que ce contrat est d'une durée de cinq (5) années, soit du 1^{er} juillet 2026 au 30 juin 2031 ;

CONSIDÉRANT que le montant nécessaire est disponible au budget des activités des équipements ;

CONSIDÉRANT les explications fournies par la Direction générale ;

II EST PROPOSÉ par M^{me} Martine André **ET RÉSOLU** à l'unanimité :

- d'adjuger un contrat au montant de 2 933 264,64 \$ plus les taxes applicables, c'est-à-dire 3 372 521,02 \$, pour une durée de cinq (5) années, soit du 1^{er} juillet 2026 au 30 juin 2031, et d'émettre annuellement un bon de commande à SERVICES D'ENTRETIEN VAL ROU INC., soumissionnaire ayant soumis le plus bas prix ajusté conforme dans le cadre de l'appel d'offres public n° 25-021 concernant le contrat de service d'entretien sanitaire à l'école secondaire des Navigateurs ;
- d'autoriser la direction du Service des ressources matérielles et des bâtiments communautaires à signer les bons de commande ainsi que tout document devant donner effet aux présentes.

5.4 OBJECTIFS, PRINCIPES ET CRITÈRES DE RÉPARTITION DES RESSOURCES 2026-2027 – ADOPTION

CA 26-04-58

CONSIDÉRANT que l'article 275 de la *Loi sur l'instruction publique* prévoit que le centre de services scolaire doit établir, en tenant compte des recommandations du comité de répartition des ressources, les objectifs et les principes de la répartition de ses revenus ;

CONSIDÉRANT les travaux du comité de répartition des ressources pour l'élaboration des objectifs, principes et critères de répartition pour l'année scolaire 2026-2027 ;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de répartition des ressources d'adopter le document *Objectifs, principes et critères de répartition des ressources 2026-2027* ;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de vérification ;

CONSIDÉRANT les explications fournies par la Direction générale ;

II EST PROPOSÉ par M^{me} Sandra Boulanger **ET RÉSOLU** à l'unanimité :

- d'adopter le document *Objectifs, principes et critères de répartition des ressources 2026-2027*, tel que déposé.

5.5 ADHÉSION AU MANDAT N° 2026-8227-50 – MICRO-ORDINATEUR, PORTABLE, MONITEUR, TABLETTE

CA 26-04-59

CONSIDÉRANT la *Loi sur le centre d'acquisitions gouvernementales* qui institue le Centre d'acquisitions gouvernementales (CAG) ;

CONSIDÉRANT les besoins d'acquisition d'équipements du Centre de services scolaire des Trois-Lacs visés par ce mandat ;

CONSIDÉRANT qu'il est nécessaire pour le Centre de services scolaire des Trois-Lacs d'adhérer au mandat n° 2026-8227-50, intitulé *Micro-ordinateur, portable, moniteur, tablette*, afin de se conformer aux obligations liées au financement, incluant celle requérant l'utilisation de regroupements d'achats ;

CONSIDÉRANT que le montant est principalement disponible dans le cadre de la mesure 50760 – *Mise aux normes des infrastructures technologiques* ;

CONSIDÉRANT les explications fournies par la Direction générale ;

II EST PROPOSÉ par M^{me} Marie-Michèle Daoust **ET RÉSOLU** à l'unanimité :

- d'adhérer au mandat n° 2026-8227-50, intitulé *Micro-ordinateur, portable, moniteur, tablette*, pour un contrat prévu de vingt-quatre (24) mois plus trois (3) options de renouvellement de douze (12) mois chacune, valide à compter du 29 septembre 2026 pour un montant estimé à 6 500 000 \$ plus les taxes applicables, c'est-à-dire 7 473 365 \$;

- d'autoriser la direction du Service des ressources matérielles et des bâtiments communautaires à signer le mandat d'achat ainsi que tout document devant donner effet aux présentes ;
- d'autoriser la direction du Service des ressources matérielles et des bâtiments communautaires et la direction du Service des technologies de l'information à signer les bons de commande.

6. POINT DE DISCUSSION

Aucun point n'est discuté.

7. POINTS D'INFORMATION

7.1 PLAN DE MISE EN ŒUVRE DU PLAN D'ENGAGEMENT VERS LA RÉUSSITE – 2025-2026

M. Sébastien Bédard explique l'avancement des moyens prévus au *Plan de mise en œuvre du plan d'engagement vers la réussite – 2025-2026*. Il souligne le rayonnement et la réussite du secteur de la formation professionnelle.

7.2 COMITÉ DE GOUVERNANCE ET D'ÉTHIQUE – SUIVI

La présidente du comité, M^{me} Jessie Therrien, fait un compte rendu de la rencontre du 24 février 2026. À cette occasion, une présentation du Service de l'organisation scolaire et du transport, ainsi que du Service des technologies de l'information, a été effectuée. Les discussions ont notamment porté sur les modifications à la *Politique de transport scolaire*, la négociation des contrats de berlines, l'optimisation du transport scolaire pour l'année 2026-2027, ainsi que sur le processus de cooptation.

7.3 COMITÉ DES RESSOURCES HUMAINES – SUIVI

Le président du comité, M. Yves Archambault présente un suivi de la rencontre du comité tenue le 24 mars 2026. Plusieurs sujets ont été abordés, dont les activités de recrutement menées par le Service des ressources humaines, la mise en place de la nouvelle plateforme de gestion des suppléances, un état de situation sur l'absentéisme et les engagements, ainsi que les mesures déployées dans le cadre du programme d'égalité en emploi.

7.4 COMITÉ DE VÉRIFICATION – SUIVI

Le président du comité, M. François Pelletier, fait le point sur la rencontre du comité de vérification du 31 mars 2026, au cours de laquelle un état de situation budgétaire a été présenté.

8. CORRESPONDANCE

Aucune correspondance traitée.

9. QUESTIONS DIVERSES

Aucune question abordée.

10. ÉCHANGE ENTRE LES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION (HUIS-CLOS)

CA 26-04-60 DEMANDE DE HUIS-CLOS

IL EST PROPOSÉ par M^{me} Jessie Therrien ET RÉSOLU à l'unanimité que les membres du conseil d'administration se retirent à huis clos.

CA 26-04-61 REPRISE DES DÉLIBÉRATIONS

IL EST PROPOSÉ par M^{me} Nancy-Ann Dorais ET RÉSOLU à l'unanimité de retourner à la séance du conseil d'administration.

11. LEVÉE DE LA SÉANCE

CA 26-04-62

IL EST PROPOSÉ par M. Martial Proulx ET RÉSOLU à l'unanimité de lever la séance à 20 h 46.

Yves Archambault, président

Marie-Claude Barrette, secrétaire générale

